



CONSEIL DE LA
PREMIÈRE NATION DES INNUS

ESSIPIT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Essipit et la MRC de La Haute-Côte-Nord réaffirment leur engagement pour une collaboration harmonieuse et respectueuse

Essipit, Québec, 18 mars 2025 – Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (Essipit) et la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Côte-Nord renouvellent leur volonté de travailler ensemble en signant une entente de respect mutuel. Cet accord consolide une relation basée sur le dialogue, la concertation et le respect, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse et durable sur le territoire.

Cette entente, qui s'inscrit dans la continuité de la Déclaration politique conjointe pour une Haute-Côte-Nord prospère signée en 2009, vise à renforcer le dialogue et la concertation sur des enjeux d'intérêt commun. Elle officialise la création d'un Comité de gestion, d'harmonisation et de développement du territoire, un espace de concertation permettant d'assurer un dialogue constant sur l'occupation et la gestion du territoire chevauchant le Nitassinan d'Essipit et le territoire de la MRC.

Un engagement renouvelé pour un développement durable et respectueux

Avec cette entente, les parties réitèrent leur engagement à travailler conjointement à la réalisation de projets structurants communs en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de services aux citoyens.

« Cette entente reflète notre volonté commune de bâtir une relation équitable et harmonieuse, ancrée dans le respect de nos droits et de nos aspirations. Pour Essipit, la recherche de l'équilibre entre le développement économique et la protection du territoire demeure une priorité. » – Martin Dufour, chef du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

« Cette entente donne vie à notre volonté de nous retrouver à une même table, de discuter ensemble de notre avenir et de nos attentes respectives afin d'assurer le développement harmonieux de nos communautés. Nous sommes persuadés que le dialogue et la concertation auront des impacts positifs sur l'ensemble du développement socioéconomique de nos communautés » – Micheline Anctil, préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Un engagement à long terme

L'entente de respect mutuel en vigueur pour une période de cinq ans, sera renouvelable par consentement mutuel. Elle marque une étape significative dans la relation entre Essipit et la MRC en favorisant la reconnaissance mutuelle, le dialogue et la concertation.

– 30 –

Pour information et demandes d'entrevues :

Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

Karla Mendoza

Conseillère en communication

Tél. : 418 233-2509, poste 419

karla.mendoza@essipit.com

MRC de La Haute-Côte-Nord

Marylise Bouchard

Conseillère aux communications

Tél. : 418 233-2102, poste 238

marylise.bouchard@mrhcn.qc.ca